

**PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**le 18 Février 2025 à la salle du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit février à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 17/02/2025, s'est réuni **en session extraordinaire**, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mr DUBUS Anthony, Maire.

**PRESENTS** : M. DUBUS Anthony, Mme SOULAS Corinne, M. CALARD Stéphane, Mme PONCEAU Brigitte, Mme BIZET Marianne, Mme BIMBAUD Isabelle, M. ROSTAN Amaury, Mme KENNEL Laura.

**ABSENTS EXCUSES** : M. TOUZEAU Manuel, M. BAILLARGEAT Arnaud. M. MOREAUX Mathieu. Mme GARCIA Martine. M. CLIDIÈRE Charly.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme BARRITAUD Elise, M. BEUZÉBOC Vincent,

**Pouvoirs** : 3 : M. TOUZEAU Manuel à M DUBUS, M. BAILLARGEAT Arnaud à M. CALARD. Mme GARCIA Martine à Mme BIZET Marianne.

Séance du : 18/02/2025.

Conseillers en exercice : 15. Présents : 08. Pouvoir : 3. Votants : 11.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire.

**1- VALIDATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient à la mise en sécurité des usagers suite à éboulement d'environ 3 m 50 de profondeur sur un chemin de randonnées classé « CR des Pérelles à la Frissonnette ».

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Valide** la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal.

**2- Programmation des travaux de remise en état du chemin de randonnées classé « CR des Pérelles à la Frissonnette »**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de faire réaliser les travaux de réfection de ce chemin,

Le Maire est autorisé à

**Réaliser** une étude des travaux de réparation du chemin de randonnées classé avec le projet d'acheter une portion de la parcelle cadastrée B 165 pour le contournement de la zone effondrée,

**Négocier** avec les propriétaires des terrains sur le secteur de l'effondrement,

**Faire** des demandes de devis,

**Faire** une demande de subvention auprès du Département,

**Faire** réaliser le bornage qui s'impose auprès d'un géomètre,

**Faire** réaliser un acte notarial pour l'achat de la portion de la parcelle cadastrée B n° 165,

**Signer** tous les actes et procédures qui s'imposent à la réalisation du projet.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20h.*

Le Maire,  
Anthony DUBUS



La Secrétaire,  
Marianne BIZET